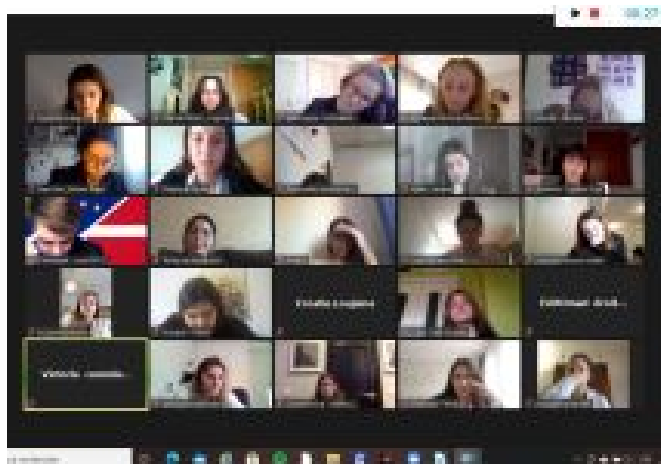


Conseil des Ministres des Droits de la Femme et de l'égalité des Genres - Jour 4

Ce troisième jour d'Euromad a vu se débattre un grand nombre d'amendements très polémiques... Aujourd'hui, les délégations des pays participants ont abordé la section restante, qui n'a pas pu être débattue d'hier. Celle-ci concerne les enjeux sanitaires et sociaux de l'égalité, et se divise en quatre articles. L'article IV.1. était initialement à propos de l'IVG. Celui-ci proposait nombre d'informations et d'attente à propos de l'IVG pour fournir des informations objectives et harmonisées dans l'union européenne.



Un seul amendement fut proposé pour ceci, et passa comme définitif pour la modification de l'article. Cet amendement emporté par le Danemark proposait un service gratuit et anonyme d'information à propos de l'IVG. Ainsi, toutes les personnes favorables à un avortement pourraient y accéder sans problèmes, et anonymement pour que les droits de confidentialité soient respectés. L'Allemagne, profonde alliée du Danemark, soutient cet amendement et ajoute que celui-ci permettrait une grande accessibilité pour toutes les femmes qui pourraient se retrouver dans une situation d'indécision. L'amendement fut donc finalement accordé, avec un grand soutien.



L'article IV.2. abordait à son tour la taxe Rose. Cet article demandait initialement de diminuer la taxe Rose à 5%, dans tous les pays appartenant à l'Union Européenne. Plusieurs amendements furent proposés pour cet article, et furent finalement des propositions cumulatives, qui s'ajoutent progressivement aux amendements antérieurs.

Premièrement, celui de la Slovénie qui proposait de supprimer tout type d'impôt sur les produits de l'hygiène menstruelle. Cet amendement fut assez débattu avec une contrainte principale; la crise économique de certains pays qui ne pourrait pas se permettre le luxe d'enlever ce type d'impôts. La Slovénie à son tour répond par un argument qui touche personnellement son pays, qui assure être aussi en crise économique et sanitaire, mais qui prouve n'avoir aucun problème avec l'élimination de ses impôts. L'amendement passa, et un deuxième fut proposé, de la part du Luxembourg. Celui-ci proposait un délai de suppression des impôts plus progressif, et donc jusqu'à 2035, pour donner du temps aux pays en développement de s'adapter.

L'amendement passa aussi, et s'ajoute au dernier proposé par la Slovénie. Pour finir, la Hongrie proposa deux amendements qui eurent un succès mitigé.... Ceux-ci consistaient à mettre en place des contrôles, pour gérer les difficultés des pays où elles y parvenaient, et aussi d'exiger des fonds et des aides économiques après une évaluation de la situation économique du pays, pour bien répartir les aides financières d'une façon égalitaire. Ces amendements furent acceptés, et par conséquent ajoutés aux amendements précédents. Cet ensemble d'amendements reçut finalement la majorité des votes définitifs.



L'article IV.3. proposa une gratuité, sans conditions de l'IVG, pendant les 24 premières semaines de grossesse. De nombreux amendements furent proposés pour cet article. La conclusion de ces différentes modifications, proposées par le Danemark et la France, fut la suivante : la gratuité sans conditions de l'IVG, dans les 12 premières semaines de grossesse. Il faut veiller pour la bonne santé de la femme, et un avortement en dehors des 12 semaines de grossesse pourrait être dangereux. Ces délégations considéraient aussi, qu'un délai de 3 mois était suffisant pour une femme de prendre une décision claire. À cet amendement s'ajoutait celui de la France, qui proposait un développement de l'accès à l'IVG plus grand dans les milieux défavorisés, afin de lutter contre les inégalités territoriales. Cela pourrait permettre un grand pas vers l'amélioration de l'égalité hommes-femmes. L'union de ces deux amendements fut l'élection et la décision finale de l'ensemble des délégations.

L'article IV.4. abordait une thématique qui donna lieu à de nombreux amendements et conflits entre délégations. Celui-ci proposait qu'aucune femme ou aucun homme ne pourrait être jugé, condamné, ou exclu d'un espace publique sous motif de sa tenue vestimentaire. Après un long débat, un accord fut réalisé entre les représentants des délégations de chaque pays. Pourront être exclues les personnes portant des vêtements ou signes ostentatoires faisant l'apologie de la violence, de la drogue ou de la dégradation des biens publiques, seulement. Chaque individu a le droit de porter les vêtements qu'il porte, sans qu'il porte préjudice à la commodité d'un autre individu. Cet amendement proposé par le Danemark fut accepté, et s'ajoute à celui-ci deux autres mettant en avant le respect de la religion avant tout. Seraient aussi exclus les vêtements ou signes irrespectueux, aussi dans les lieux de culte religieux où le respect est exigé en tant que citoyen. Une interdiction dans les milieux publics, de vêtements couvrant le visage comme la *burqa* ou le *niqab* serait aussi mise en place, afin de ne point corrompre la liberté de décision d'aucun individu.

Aujourd'hui, nous avons eu la chance de profiter d'une breaking-news au milieu de

notre débat. Cette nouvelle présentait les violentes manifestations en Pologne au sujet de l'utilisation de la pilule du lendemain. Plusieurs articles firent suite à cette breaking-news, dont un qui fut spécialement soutenu. Proposé par l'Allemagne, ce nouvel article proposait une disponibilité internationale de la pilule du lendemain, pouvant être fournie sans ordonnance médicale dans tous les pays de l'Union Européenne. Cet article fut grandement secondé et donc adopté.



Pour finir la journée, le vote de l'ensemble des textes définitifs à été réalisé. Chaque délégation à du voter pour, contre ou "blanc" par rapport à la totalité des amendements et des articles proposées tout au long de ce texte, débattu pendant deux jours.

Le résultat de ce vote fut le consensus avec un 83% d'acceptation de la part des délégations de chaque pays. Le vote ne reçut qu' un 4% de négation, qui vint de la part des Pays-Bas, et un 13% d'abstention.

Patricia, PÉREZ DE AZPEITIA
Journaliste de l'Euromad 2021